

Rapport évolutif

# Coopération Québec - États-Unis en enseignement supérieur

**Jacinthe Gagnon, MA**  
*Relations internationales*



Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

## INTRODUCTION

En septembre 2010, la Commission européenne annonçait le renforcement de sa coopération universitaire avec les États-Unis et le Canada, grâce à des ententes de mobilité, des programmes de formation conjoints et des projets de collaboration en recherche. Cette coopération transatlantique symbolise, pour l'Europe, une offre éducative plus riche et diversifiée pour les étudiants du continent, de même que la possibilité d'élever le niveau de recherche universitaire en permettant aux établissements européens de collaborer avec leurs vis-à-vis américains, reconnus pour leur excellence en ce domaine. Pour les universités d'Amérique du Nord, cela représente une occasion de maintenir et d'élargir l'accès au marché européen de l'enseignement supérieur.

On peut imputer à cette coopération transatlantique réaffirmée la toute première adhésion d'une maison d'enseignement supérieur d'Europe au *College Board* américain qui est notamment responsable de l'administration des tests standardisés d'admission dans les universités et collèges – connu sous l'acronyme SAT. C'est l'Institut d'Études politiques de Paris – Sciences Po – qui a franchi cette étape, il y a quelques semaines à peine<sup>1</sup>.

L'annonce de la reconduction de ces ententes de coopération souligne néanmoins la fragmentation du bloc nord-américain. Au lieu que s'établisse une coopération élargie entre l'Europe et l'Amérique du Nord, des programmes différents ont été élaborés à l'intention de l'un et l'autre des partenaires nord-américains. Les ententes se sont conclues sur une base bilatérale; d'une part, entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis et, d'autre part, entre l'UE et le Canada.

Ce double accord soulève un certain nombre de problèmes. Tout d'abord, celui de l'absence d'une offre éducative nord-américaine harmonisée. Pourtant, les systèmes universitaires du Canada et des États-Unis sont similaires à bien des égards. Il en résulte, pour les étudiants étrangers désirant investir la sphère nord-américaine des études supérieures, un choix qui peut s'avérer difficile en raison, par exemple, de la diversité des systèmes d'évaluation de la qualité au Canada et aux États-Unis ou du manque de ponts facilitant la coopération et la mobilité étudiante entre les universités canadiennes et américaines. On peut aussi parler d'un problème de compétitivité puisque, face au leadership européen en matière d'internationalisation, le continent nord-américain devrait davantage se démarquer. Enfin, pour les universités québécoises et canadiennes, le faible niveau de coopération avec les États-Unis dans le domaine de l'éducation supérieure signifie un isolement qui ne leur rapporte guère.

Ce rapport propose de réfléchir à la possibilité, pour le Québec, de se tailler une place dans l'univers international de l'éducation supérieure en consolidant ses relations avec son voisin du sud afin d'offrir une vitrine nord-américaine concurrentielle. Dans un premier temps, il s'agit de chercher à tirer des enseignements de la coopération régionale en éducation supérieure. Ensuite, les possibilités que celle-ci s'ancre en Amérique du Nord seront examinées. Enfin, certaines pistes d'action seront dégagées en vue, ultimement, d'accroître la capacité d'influence et d'action du Québec sur la scène internationale, grâce au secteur de l'éducation supérieure.

## 1. LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN ÉDUCATION SUPÉRIEURE : UNE VOIE INCONTOURNABLE?

Parmi les tendances lourdes en matière d'internationalisation de l'éducation supérieure au cours de la dernière décennie, celle de la coopération régionale, marquée notamment par le Processus de Bologne, figure aux premiers rangs<sup>2</sup>.

Un survol de l'intégration des systèmes d'éducation au sein des grands ensembles internationaux a été publié par le LEPPM, en 2006. Depuis, les processus de coopération et d'intégration ont pris davantage d'expansion et, dans diverses régions du monde, se sont développées les stratégies d'internationalisation. Ce rapport présente une actualisation de la situation en ce qui concerne l'Amérique du Nord. Les observations tirées en 2006 indiquaient que le continent nord-américain misait davantage sur la coopération interuniversitaire, l'État étant un acteur de second plan dans l'internationalisation. On posait également l'hypothèse que l'internationalisation de l'enseignement supérieur puisse favoriser le positionnement du système d'études postsecondaires québécois en lui permettant d'intégrer des systèmes déjà en place ou en émergence (Morin, 2006). Quel constat peut-on émettre aujourd'hui?

Le succès de la coopération en enseignement supérieur dépend notamment de la réponse qu'elle apporte aux besoins de chacun des partenaires. Cette coopération s'érige selon une logique d'échange et d'intérêts mutuels et, de plus en plus, dans un contexte où les États veulent augmenter leur compétitivité et prendre part à la société mondiale du savoir. La proximité géographique est l'un des facteurs pris en considération dans le cadre d'ententes de collaboration. Ainsi, plusieurs

regroupements en éducation ont vu le jour entre des États limitrophes. L'identification de défis similaires à surmonter dans le domaine de l'éducation supérieure favorise aussi la coopération entre États puisqu'elle laisse présager d'une réflexion visant à mettre en place des solutions communes.

Bien des partenariats et ententes de coopération en éducation supérieure sont d'abord fondés sur des objectifs éducatifs, culturels et sociaux, tels que la compréhension mutuelle entre les peuples par le contact et l'acquisition de connaissances sur la langue, les valeurs, les modes de vie d'autres sociétés ou encore le développement personnel grâce à la formation et l'expérience à l'étranger. Il n'en reste pas moins que les objectifs d'ordre économique ont rapidement pris le pas sur les préoccupations sociales, au cours de la dernière décennie. Ainsi, de nouvelles motivations amènent les États et les établissements universitaires à coopérer, particulièrement dans un contexte économique incertain.

Les regroupements et partenariats en éducation ne datent pas d'hier. Certains d'entre eux sont nés entre des États où existaient des liens historiques, linguistiques ou politiques. Parmi les exemples de ce type de regroupements, on peut citer celui des pays membres du Commonwealth. Ces derniers célébraient en 2009 leurs cinquante ans de coopération en éducation. C'est par l'intermédiaire du *Council for Education in the Commonwealth* (CEC), une organisation non gouvernementale créée par les ministres de l'Éducation des pays membres, que s'est articulée cette collaboration. Les démarches du CEC visent aujourd'hui, en plus de renforcer la coopération en éducation entre les pays membres, à bâtir des ponts avec d'autres regroupements, dont l'Union européenne.

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), cette association d'universités partageant le français comme langue d'enseignement, a été créée, à la même époque. Elle mise sur le renforcement de la coopération entre universités du réseau, qu'elles soient issues ou non des pays membres de la Francophonie. L'Agence propose un certain nombre de programmes de coopération, entre autres par l'intermédiaire de bourses de mobilité, afin de soutenir l'enseignement et la recherche en français. La vocation de l'AUF est de contribuer à ce que s'établisse un espace scientifique en français « [...] en favorisant la coopération scientifique, formant des futurs acteurs du développement, soutenant la recherche et l'excellence et, en partageant l'expertise » (AUF, 2010). Depuis 2000, l'Agence a vu augmenter de 50% le nombre d'établissements membres. L'attrait envers ce type de regroupements laisse croire à une réelle volonté des établissements d'établir des liens hors des frontières et d'investir la scène internationale de l'enseignement supérieur, par l'intermédiaire d'institutions de coopération.

Quant à elle, la coopération dans le domaine de l'éducation entre l'Amérique du Nord et l'Europe puise ses origines au cœur d'ententes datant du 17<sup>e</sup> siècle (Hunt, 2009)<sup>3</sup>. Mais ce n'est qu'au cours des quinze dernières années que cette coopération a pris un nouvel élan. Depuis 1995, l'Union européenne bénéficie d'accords de coopération avec le Canada, d'une part, et les États-Unis, d'autre part, en matière d'éducation et de formation (Commission européenne, 2010). De nouvelles ententes bilatérales ont été signées en 2006 et reconduites, il y a quelques mois. Ces accords visent principalement la mobilité des étudiants et des enseignants par l'octroi de financement et en facilitant le transfert et la reconnaissance de crédits entre établissements partenaires (Commission européenne, 2010).

Cette recrudescence de collaboration transatlantique s'explique évidemment par la mise en place du Processus de Bologne, en Europe, qui a créé une certaine inquiétude aux États-Unis. Traditionnellement, l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis se partagent la part du lion du marché international de l'éducation supérieure. La démarche d'intégration amorcée par l'Union européenne a donné lieu, aux États-Unis, à l'intervention de l'État en matière d'éducation supérieure afin de la rendre davantage compétitive face au bloc européen qui se développait (Robertson and Keeling, 2008).

La coopération européenne en éducation supérieure s'est opérée par la combinaison du Processus de Bologne (1998) et de la Stratégie de Lisbonne (2000). L'objectif était d'augmenter la compétitivité des systèmes éducatifs européens qui accusaient un retard en matière de recherche et développement, face aux États-Unis et à l'Asie (Morin, 2006). En harmonisant les systèmes d'enseignement, en permettant une plus grande mobilité des professeurs, étudiants et chercheurs au sein de l'espace commun, on espérait développer, dans cette région, l'économie de la connaissance, compétitive et dynamique (Morin, 2006). Quelques dix années plus tard, les bilans de cette construction européenne d'un espace de l'enseignement supérieur démontrent qu'à plusieurs égards, les objectifs qui visaient la compatibilité des systèmes, la mobilité et la mise en place de cadres d'évaluation ont été atteints. D'importantes avancées peuvent être soulignées, mais de nombreux défis sont toujours présents. C'est pourquoi les 46 ministres chargés de l'Enseignement supérieur des pays européens membres du Processus de Bologne, se sont fixés une série d'objectifs à réaliser d'ici 2020.

Il reste néanmoins qu'une des preuves du succès de la démarche enclenchée par l'UE est qu'elle incite d'autres régions à mettre en place un espace commun de l'enseignement supérieur, calqué sur le modèle européen<sup>4</sup>. Mais l'idée d'une coopération régionale plus intégrée, bien qu'elle soit soutenue par plusieurs, ne semble pas intéresser davantage les autorités publiques en Amérique du Nord. Le Québec et les États-Unis jouissent pourtant d'une longue tradition d'échanges interuniversitaires, notamment grâce aux communautés religieuses à la tête des établissements qui favorisaient la mobilité des étudiants au sein d'institutions confessionnelles en Amérique du Nord. Ces courants, ayant diminué depuis les quarante dernières années, n'existent plus vraiment aujourd'hui. À l'exception de l'université McGill qui recrute plusieurs milliers d'étudiants en provenance des États-Unis chaque année, le système universitaire québécois ne réussit qu'à intéresser une minorité d'étudiants américains. Le succès de McGill auprès des étudiants américains s'explique, entre autres, par sa réputation internationale, son enseignement dispensé en anglais et les frais de scolarité nettement plus bas qu'aux États-Unis pour une qualité d'enseignement équivalente. Cela dit, est-ce là le modèle que souhaite appliquer le Québec à l'ensemble du système d'éducation supérieure? Les interventions du gouvernement du Québec portent à croire qu'il préfère l'examen de différentes options.

Quels éléments peut-on dégager des expériences de coopération interétatique et régionale en éducation supérieure? D'abord, on observe l'intérêt, de plus en plus marqué, à la fois de la part des établissements universitaires et des États, de se regrouper pour unir leurs efforts vers de mêmes objectifs, de conclure des ententes et de formaliser des relations outre-frontières dans ce domaine. On remarque ensuite que

l'intensité des activités au niveau régional est indéniable et semble dynamiser les processus d'internationalisation enclenchés par les États et les établissements. Les États européens poursuivent sur leur lancée, le bloc asiatique semble bénéficier des efforts de coopération mis en place au cours des dernières décennies et l'Afrique, aidée en cela par de nombreuses institutions régionales et internationales<sup>5</sup>, mise sur la coordination régionale pour opérer une revitalisation du système d'enseignement supérieur (UNESCO, 2009)<sup>6</sup>. Peut-on aller jusqu'à dire que le fait de collaborer amène une motivation supplémentaire à progresser, provoquant une certaine émulation des initiatives et créant des stratégies innovatrices pour évoluer vers l'économie du savoir?

## 2. LA COOPÉRATION NORD-AMÉRICAIN : RÊVE OU RÉALITÉ?

Si les dernières observations sont exactes, il y a lieu de s'étonner du peu d'enthousiasme que démontrent les décideurs publics au Canada et aux États-Unis quant à la mise en place d'un processus d'intégration régionale en éducation supérieure. Bien que cette idée revienne périodiquement, lors de rencontres interaméricaines par exemple, les positions exprimées demeurent souvent ambiguës quant à la volonté de s'engager dans une telle démarche. Au Canada, l'éducation est une compétence des entités fédérées, même si le gouvernement fédéral contribue au financement du système universitaire. Aux États-Unis, ce système est décentralisé et caractérisé par une grande autonomie des établissements. Le palier fédéral soutient financièrement la recherche et le développement au sein des universités. Les États fédérés encadrent et subventionnent aussi les universités publiques sur leur territoire. Aussi faut-

il chercher à savoir ce que les leaders des provinces et territoires canadiens, de même que ceux des États américains pensent d'une telle démarche. Là encore, peu d'informations officielles peuvent être dégagées quant aux positions défendues sur cette question. Cela s'explique en partie parce que l'État québécois occupe un rôle somme toute assez secondaire dans l'internationalisation des universités.

Au Québec, ce sont d'abord les établissements qui mènent le bal dans ce processus, de même que des regroupements, tel que la CREPUQ, qui exerce un certain leadership dans le développement des relations internationales et des échanges interuniversitaires. C'est pourquoi on note qu'une variété d'acteurs non étatiques s'exprime plus clairement à ce sujet, que ce soit des universitaires en faveur d'une plus grande collaboration entre institutions de pays différents<sup>7</sup>, des regroupements d'universités, telle que l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), qui tente de favoriser la coopération en recherche entre établissements des Amériques, dans une perspective d'intégration régionale (AUCC, 2008), ou encore des organisations telle que le Consortium pour la collaboration en enseignement supérieur en Amérique du Nord (CONAHEC).

À titre d'exemple, en octobre 2010 se tenait à Calgary le Congrès des Amériques sur l'éducation internationale. Y étaient présents universitaires, personnalités politiques et représentants d'organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation, provenant de différents pays des Amériques. Sous un thème évoquant la place prépondérante qu'occupe aujourd'hui l'internationalisation dans le domaine de l'éducation supérieure, les participants étaient conviés à explorer les possibilités d'accroître la coopération interaméricaine.

L'idée d'une coopération continentale plus approfondie y a été évoquée, en soulevant certains problèmes. Les réticences de nombreux pays latino-américains devant un tel projet sont associées à la perception d'une grande disparité entre les deux géants nord-américains – le Canada et les États-Unis – et le reste du continent, de même qu'à la faible volonté politique de ces deux mêmes États de financer des échanges universitaires avec les pays moins fortunés du continent, surtout ceux que l'on ne peut pas considérer comme des puissances émergentes (Lloyd, Birchard and Lewington, 2010). Néanmoins, ces derniers ont manifesté un vif intérêt quant au développement de partenariats avec leurs voisins immédiats. Un bloc latino-américain de l'éducation supérieur pourrait-il ainsi voir le jour? Quelle serait l'attitude de l'Amérique du Nord dans ces circonstances?

Curieusement, peu de gouvernements des provinces canadiennes étaient représentés au Congrès des Amériques sur l'éducation internationale. Il est donc difficile de connaître leurs positions quant à la création d'un espace de l'éducation supérieure au sein des Amériques – l'une des questions débattues lors de cette rencontre. Le gouvernement canadien, lui, était présent et en a même profité pour annoncer la signature d'un protocole d'entente avec le Brésil dans le domaine de l'enseignement supérieur<sup>8</sup>.

En marge de ce type de rencontres intercontinentales sur l'éducation supérieure, on observe qu'outre les autorités publiques<sup>9</sup>, le milieu de l'éducation supérieure québécois se préoccupe de la position du Québec sur la scène internationale. Presque absentes des classements internationaux les plus connus, les universités québécoises développent différentes initiatives pour se tailler une place au sein de l'espace international de l'enseignement supérieur. Certaines



tentent de s'allier à des universités d'autres provinces et pressent les pouvoirs publics de favoriser les plus grandes institutions de recherche du pays afin qu'elles puissent être compétitives sur la scène mondiale<sup>10</sup>. La plupart des établissements qui s'engagent dans l'internationalisation de leurs activités, élaborent leurs propres stratégies et partenariats.

Malgré les initiatives mises en œuvre par les établissements universitaires et l'appui des gouvernements, l'internationalisation de l'éducation supérieure au Québec ne semble pas témoigner d'un niveau de dynamisme qui s'apparente à celui qu'on observe au sein des regroupements régionaux. On peut se demander si une collaboration plus étroite entre universités québécoises pourrait s'avérer plus fructueuse que de travailler de façon isolée. L'établissement de stratégies communes, identifiant des objectifs conjoints en matière d'internationalisation, pourrait éventuellement s'avérer porteur, sans nécessairement heurter l'autonomie des établissements. L'idée de fédérer les efforts fait partie du discours de certaines associations canadiennes qui prennent notamment position en faveur d'une stratégie à l'échelle canadienne pour le recrutement des étudiants étrangers (AUCC, 2010).

Si de telles initiatives pancanadiennes peuvent s'avérer complexes, à l'échelon québécois toutefois, elles peuvent être envisagées. Il s'agit de trouver des objectifs à atteindre, attrayants et rassembleurs, pour les universités québécoises, de même qu'un instrument unificateur de leurs démarches conjointes. Ainsi, alors que l'on constate que la coopération en enseignement supérieur entre le Québec et les États-Unis est déjà bien installée, c'est la concertation entre les différents acteurs – gouvernement, universités, regroupements (la CREPUQ, par exemple) – qui fait défaut et, peut-être, empêche que cette collaboration s'élargisse.

À cet égard, il y aurait lieu de présenter l'offre éducative complète du système universitaire québécois, mettant en valeurs les points forts, plutôt que se fractionnent les initiatives des établissements québécois en sol américain. Une vitrine commune de l'offre des universités québécoises permettrait une meilleure pénétration du marché et un instrument dont pourrait se servir les diplomates québécois en poste aux États-Unis.

C'est ainsi que pourrait émerger le projet de consolider la coopération nord-américaine en éducation supérieure, coordonnée par l'État québécois. Aidées en cela par les autorités publiques québécoises et appuyées par la *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis* (ministère des Relations internationales, 2010) les universités québécoises pourraient joindre leurs efforts afin de solidifier leurs relations avec les établissements américains. L'un des volets de cette *Stratégie* porte sur le renforcement des collaborations entre le Québec et les États-Unis dans le domaine de l'enseignement supérieur, qui pourrait s'ériger sur différentes bases. Il y a là une occasion de réfléchir sur la concrétisation d'un tel objectif, mais auparavant il est nécessaire d'examiner les embûches éventuelles et les moyens de les surmonter.

### 3. INTÉRESSER LES ÉTATS-UNIS : DÉFIS ET LEVIERS

La situation économique aux États-Unis demeure difficile, en raison de la sortie de crise qui s'étire et de la diminution des dépenses publiques dans plusieurs secteurs. La prise en compte de ce facteur est cruciale dans l'analyse des initiatives du Québec pour consolider sa relation avec son voisin, dans le domaine de l'éducation supérieure.

Aux États-Unis, 60% du financement des universités provient de fonds privés (OCDE, 2010). Alors que l'OCDE rappelait encore récemment l'importance pour les États membres d'investir les deniers publics en faveur du développement de l'enseignement supérieur, afin de stimuler l'emploi et les recettes fiscales, plusieurs en ont décidé autrement, laissant aux établissements universitaires le soin de pallier le manque à gagner. Les fonds de dotation de plusieurs universités américaines ont fondu au cours des dernières années et même les universités d'État font face à d'importantes réductions du financement prodigué par les États fédérés. Cette situation est critique et a un impact majeur sur la gestion financière des établissements d'enseignement supérieur aux États-Unis.

L'accroissement des fonds des établissements d'enseignement supérieur passe ainsi, pour plusieurs dirigeants, par l'accueil d'étudiants étrangers; leurs frais de scolarité représentant d'importants revenus. Mais, pour que la démarche soit rentable, il faut cibler les marchés plus lucratifs. En ce moment, ce sont l'Inde et la Chine qui envoient le plus de leurs citoyens parfaire leurs études à l'étranger. Ces deux pays disposent d'un imposant bassin d'étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger. Qui plus est, l'Inde et la Chine encouragent de plus en plus la formation complète à l'étranger, incapables de répondre à l'ampleur de la demande (OCDE, 2009). Les étudiants chinois ont comme première destination les États-Unis : 110 246 d'entre eux s'y rendaient en 2008 (OCDE, 2010 : tableau C2.7). Durant la même année, l'Inde envoyait 94 664 étudiants (OCDE, 2010 : tableau C2.7). La demande en éducation supérieure de la part de ces deux pays est donc très forte.

Bien que de nombreux étudiants canadiens se montrent intéressés à poursuivre des études aux États-Unis, le bassin de clientèle potentielle que représentent le Québec et le Canada est beaucoup plus restreint que celui de l'Inde ou de la Chine. Pour 2008, l'OCDE évaluait que 45 157 étudiants canadiens poursuivaient une formation universitaire à l'étranger, dont 29 082 aux États-Unis (OCDE, 2010 : tableau C2.7). D'un point de vue financier, il s'avère ainsi plus logique, pour les dirigeants d'établissements américains, de se tourner vers les pays émergents : le bassin potentiel d'étudiants provenant de ces États étant plus imposant, représente une possibilité plus intéressante d'augmenter les revenus. Voilà donc un obstacle qui pourrait freiner l'intérêt des établissements américains envers toute démarche des universités québécoises à accroître la coopération.

Selon la *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis*, le Québec vise, d'ici 2013, une augmentation de 10% de la proportion d'étudiants américains au sein des programmes de 2e et 3e cycles dans ses universités. Également, il souhaite mettre en place des programmes de formation conjoints entre établissements québécois et américains. Il s'agit de programmes menant à l'obtention de doubles diplômes, une approche préconisée par plusieurs universités américaines (ministère des Relations internationales, 2010 : 38-39). Par quels moyens le Québec atteindra-t-il ces objectifs?

Compte tenu du fait que les établissements universitaires américains lorgnent davantage vers les pays à fort bassin démographique pour établir des partenariats, de quelle façon le Québec peut-il les intéresser? Trois pistes d'action méritent d'être explorées :



*Miser sur les créneaux de recherche où l'expertise du Québec est enviable.*

Plusieurs universités québécoises affirment que l'éducation supérieure est sous-financée et réclament un investissement public plus substantiel en recherche. Il y aurait lieu de réfléchir à la possibilité d'établir des collaborations interinstitutionnelles en recherche entre le Québec et les États-Unis de façon à accéder à de nouvelles sources de revenus. Le secteur privé québécois, canadien et américain pourrait assurément être intéressé à financer des recherches basées sur l'expertise d'universités installées des deux côtés de la frontière. De plus, considérant que le secteur privé américain investit massivement dans les projets de recherche que mènent les universités des États-Unis, les établissements québécois devraient miser sur les secteurs d'expertise qu'elles ont développés et qui font défaut au sein des établissements américains. On pense par exemple à l'expertise développée en cardiologie, de même qu'à celle des HEC et de Polytechnique, pour en nommer quelques-unes.

À l'instar d'une pratique déjà implantée entre des universités américaines et mexicaines qui consiste en une collaboration au sein d'un réseau d'étudiants et d'universitaires des deux côtés de la frontière travaillant sur les questions spécifiques<sup>11</sup>, il serait intéressant de réfléchir à la possibilité de créer des centres transnationaux d'expertise basés au sein d'universités québécoises et qui auraient comme mission d'encourager la recherche conjointe et le partage d'expertise.

Pour le Québec, il s'agit d'abord d'identifier les créneaux d'excellence et les programmes que l'on souhaite mettre en valeur. Ensuite, il sera possible de mieux présenter l'offre éducative des universités

québécoises; un effort de mise en marché de l'expertise des établissements du Québec s'avère ici nécessaire.

*Développer les programmes conjoints de diplomation afin d'intéresser les étudiants en sol américain – citoyens américains ou étudiants étrangers – à poursuivre des études au Québec.*

Pour ce faire, il est essentiel de bien connaître les préférences des étudiants à la recherche d'une institution supérieure afin de leur offrir une expérience calquée sur leurs besoins et intérêts. Des recherches sur les préférences des étudiants américains visant à connaître les raisons qui les poussent à étudier à l'étranger pourraient fournir les renseignements nécessaires aux stratégies à élaborer par la suite. À titre d'exemple, il y a lieu de croire qu'une offre de codiplomation et de cotutelle des étudiants des cycles supérieurs, orchestrée par des partenariats entre universités québécoises et américaines, pourrait augmenter la mobilité des étudiants américains au Québec.

La langue constitue toutefois un obstacle majeur dont on doit tenir compte. Très limité est le bassin d'étudiants américains qui parle français, ce qui freine nécessairement la fréquentation par ceux-ci des universités québécoises. Une réflexion s'impose quant aux solutions à envisager : la mise sur pieds de programmes multilingues ou encore de programmes d'apprentissage accéléré du français, s'adressant aux étudiants de langue étrangère, pourraient être des voies à explorer.

Le corps professoral des universités québécoises comporte un bon nombre de diplômés provenant d'universités américaines. Ces derniers profitent ainsi de contacts et de réseaux au sein du système d'éducation supérieure des États-Unis. De plus, compte

tenu de l'autonomie importante dont disposent les établissements américains, trouver des interlocuteurs au sein de ceux-ci s'avère difficile s'il n'y a pas au préalable des relations déjà établies entre professeurs ou chercheurs d'universités québécoises et américaines. Ces contacts doivent être développés, entretenus, encouragés. Sous une structure gouvernementale plus développée, où programmes et mesures pourraient soutenir les efforts de ces professeurs, peut-être se créeraient-ils davantage de partenariats interuniversitaires entre le Québec et les États-Unis. Pour l'heure, les ressources financières et humaines dont dispose le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour articuler la coopération extérieure sont insuffisantes.

Au cours des dix dernières années, les universités québécoises ont vu croître régulièrement le nombre d'étudiants en provenance des États-Unis. On y recensait, en 2001, quelque 1985 étudiants américains. Ils sont aujourd'hui 2793 et leur contingent représente 11,4 % de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits dans l'une ou l'autre institution d'enseignement supérieur (MELS, 2011).

#### *Déployer une diplomatie de l'éducation.*

Parmi les atouts sur lesquels le Québec peut compter pour intéresser les institutions d'enseignement supérieur américaines à la coopération, on note la qualité du système et de la formation prodiguée au sein des établissements québécois. La similarité du système éducatif, la possibilité de faire des études en français comme en anglais<sup>12</sup>, la santé économique des marchés de l'emploi et bien d'autres raisons jouent en faveur du Québec en tant que lieu d'études. Toutefois, ces informations doivent être relayées au sein des institutions d'enseignement supérieur américaines afin d'attiser leur

intérêt et celui des étudiants. Diverses actions sont déjà appuyées par les autorités publiques, telles que le financement d'événements ou de missions universitaires visant à mieux faire connaître l'expertise québécoise. Dans certaines délégations, des efforts sont déjà consentis en ce sens. La proximité de grandes institutions prestigieuses impose presque ce mandat aux antennes du Québec. D'ailleurs, la Délégation du Québec à Boston, région qui jouit d'un tissu d'institutions de grande réputation (Harvard, MIT, etc.), se montre particulièrement présente et active dans ce milieu. Elle y fait la promotion de l'offre éducative des cycles supérieurs du Québec, là où la nature et la qualité de la recherche et de l'enseignement attirent des candidats d'un peu partout à travers le monde. Pourrait-on aller jusqu'à imaginer, la création de postes d'agents à l'éducation au sein des délégations du Québec aux États-Unis ou encore, à l'image du British Council<sup>13</sup>, une agence québécoise de promotion du système universitaire établie en sol américain?

Cette diplomatie de l'éducation s'est déjà déployée de façon intéressante à la faveur de la création du regroupement des centres et des professeurs aux États-Unis qui s'intéressent aux multiples facettes de la réalité québécoise. Cette association – *the American Council for Quebec Studies* – est très active et publie une revue scientifique bilingue et multiculturelle de haut niveau – *Quebec Studies Journal*. Il y a là un réseau qui pourrait favoriser de nouvelles et plus ambitieuses initiatives de la part des institutions québécoises.

## CONCLUSION

Le secteur de l'éducation supérieure est un levier de plus en plus utilisé par les États pour accroître leur capacité d'influence sur la scène internationale. En contexte économique incertain, l'éducation supérieure représente une voie d'avenir pour les sociétés.

Les universités québécoises et canadiennes jouissent d'une excellente réputation à l'étranger. Selon l'AUCC (2010b), plusieurs facteurs contribuent à cette renommée : la qualité supérieure de l'enseignement prodigué au sein des établissements, celle des diplômes délivrés qui sont reconnus dans le monde comme équivalents aux grades décernés aux États-Unis et dans les pays du Commonwealth, les frais de scolarité et le coût de la vie moins élevés qu'en Australie, au Royaume-Uni ou aux États-Unis, la possibilité d'étudier en français, en anglais ou en dans les deux langues, les mesures déployées par les gouvernements et les universités en matière d'assurance-qualité, en sont quelques exemples. Le Québec a lui aussi avantage à tirer profit de la bonne réputation de son système d'éducation supérieure pour assurer le développement de la société québécoise et se positionner favorablement dans l'univers mondial de l'économie du savoir.

Une coopération plus poussée avec les États américains peut s'avérer une option intéressante pour le Québec. Nul doute que les partenariats en recherche peuvent être salutaires pour les institutions québécoises qui gagneraient à s'allier à des chercheurs de renom pour diffuser plus largement leurs contributions scientifiques. À l'époque où la qualité d'une institution se mesure principalement à la recherche qui s'y fait, il est temps pour les universités québécoises de mettre en œuvre les moyens de se démarquer à ce niveau.

Il serait pertinent de mesurer, en s'inspirant de ce que fait l'Australie, la position des établissements canadiens et québécois dans les classements universitaires et d'en faire un suivi systématique. Ne serait-ce que pour la diffusion des résultats qui mèneraient à une plus grande sensibilisation du public à l'égard du système d'éducation supérieure, le jeu en vaudrait la chandelle.

Enfin, on peut croire que le renforcement de la coopération entre établissements québécois et américains en éducation supérieure aurait comme effet d'augmenter la fréquentation par des étudiants étrangers du système québécois. Cette perspective ouvre d'intéressantes avenues pour le Québec, mais également comporte son lot de défis. Parmi ceux-ci, l'intégration des étudiants étrangers au système d'éducation québécois, au marché de l'emploi et, plus généralement à la société québécoise. Une réflexion concernant les impacts de la diversité ethnoculturelle sur le système éducatif québécois s'impose et pourra faire l'objet d'un prochain rapport.

## Notes

1 « Elite French University Joins College Board », The New York Times, 12 Jan. 2011.

2 Dans le cas du Processus de Bologne, on pourrait même parler d'une *intégration* régionale, dans le domaine de l'éducation supérieure.

3 Selon l'auteur, des ententes auraient été conclues entre les institutions européennes et Harvard dès 1636 et dès 1663, avec le Grand Séminaire de Québec.

4 Au sujet des différentes initiatives régionales de construction d'un espace commun de l'enseignement supérieur, consulter : Morin, Sophie. 2006. Rapport 2 – Mondialisation et intégration des systèmes d'intégration des études supérieures : mythes ou réalité? 1<sup>re</sup> partie – Les grands ensembles internationaux, LEPPM, ENAP; Morin, Sophie. 2008. Rapport 6 – L'Espace européen de l'enseignement supérieur : enjeux et défis d'une construction hors du commun, LEPPM, ENAP.

5 À titre indicatif, plusieurs institutions soutiennent la coopération en Afrique dans le domaine de l'éducation supérieure. Au plan régional, la conférence des recteurs d'Afrique sub-saharienne et de l'océan indien (CRUFAOCI), l'Association des universités africaines (AAU), le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur, de même qu'au plan international, l'Agence universitaire de la Francophonie et l'UNESCO (Fame Ndong, 2009).

6 Ces initiatives ont été discutées dans le cadre de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur alors que l'un des thèmes au programme visait particulièrement l'Afrique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la seconde Décennie pour l'éducation de l'Afrique qui s'achève en 2015 et où l'accent est mis sur l'enseignement supérieur (UNESCO, 2009).

7 Lors de la 13<sup>e</sup> Conférence de l'éducation supérieure en Amérique du Nord, tenue à Houston en 2010, bon nombre de professeurs d'universités américaines ont rappelé l'importance des réseaux et partenariats régionaux en Amérique du Nord. Certains ont plaidé en faveur de la création de consortium ou autres types de partenariats régionaux, d'autres ont exposé les initiatives au sein de leurs universités visant à accroître la collaboration en Amérique du Nord et à l'international. (CONAHEC, 2010).

8 L'entente vise, entre autres, à améliorer la mobilité collégiale et universitaire (scientifiques, professeurs et chercheurs, étudiants canadiens et brésiliens) et la coopération dans le domaine des sciences. Il s'agit de favoriser les projets de recherche qui misent sur la collaboration entre équipes d'institutions canadiennes et brésiliennes et facilitent les échanges et la mobilité (Canada, 2010).

9 Le Conseil supérieur de l'éducation du Québec met en lumière la nécessité de mieux faire connaître et reconnaître les formations des cycles supérieurs dispensés par les universités québécoises afin notamment d'accroître l'attractivité de celles-ci sur la scène internationale (CSE, 2010 :3).

10 Les cinq universités canadiennes qui se partagent la part du gâteau en matière de financement à la recherche sont : l'université de Toronto, l'université de la Colombie-Britannique, l'université de l'Alberta, l'université McGill et l'université de Montréal. En 2009, le journaliste Paul Wells, de *Macleans*, avait rapporté les propos tirés de ses entrevues avec les cinq présidents/recteurs de ces établissements. Tous réclamaient plus de moyens et d'appui de la part des gouvernements afin que leurs établissements puissent se démarquer au niveau de la recherche sur la scène internationale, laissant aux autres établissements du pays le soin de s'occuper de l'enseignement de premier cycle.

11 Le North American Center for Transborder Studies, de l'université d'État de l'Arizona, établit des partenariats avec les spécialistes canadiens et mexicains dans le but d'enrichir la recherche sur des questions particulières (Arizona State University, 2010).

Le National Institute of Environmental Health and Sciences profite de collaborations entre communautés scientifiques américaines et mexicaines permettant le partage d'expertise et la recherche conjointe sur des thèmes d'intérêt commun (National Institute of Environmental Health and Sciences, 2010).

12 Même les universités francophones offrent maintenant des cours en anglais. L'UQAM et l'université Laval s'inscrivent dans cette voie. Certains programmes de l'université Laval ont même ajouté des cours donnés entièrement en espagnol pour attirer les étudiants étrangers.

13 Des bureaux du British Council sont établis dans plusieurs grandes villes des États-Unis et fournissent aux personnes désirant étudier au Royaume-Uni renseignements et accompagnement dans leur démarche. La division « Education » du British Council USA a pour mandat de promouvoir les possibilités de formation au Royaume-Uni et de faciliter les échanges institutionnels. Le but ultime étant évidemment d'attirer les étudiants et professeurs en sol américain à fréquenter les universités britanniques (British Council, 2010).

## BIBLIOGRAPHIE

AUCC – Association des universités et collèges du Canada. 2010a. *La valeur d'un diplôme sur le marché mondial*. Novembre.

AUCC – Association des universités et collèges du Canada. 2010b. *Universités canadiennes. Renseignements pour étudiants étrangers. Huit excellentes raisons d'étudier au Canada* (consulté le 7 décembre 2010). [http://www.aucc.ca/can\\_uni/student\\_info/intl\\_student/reasons\\_f.html](http://www.aucc.ca/can_uni/student_info/intl_student/reasons_f.html)

AUCC – Association des universités et collèges du Canada. 2008. *Subventions pour la coopération en recherche entre le Canada, l'Amérique latine et les Antilles. Lignes directrices – Concours de 2008*.

AUF – Agence universitaire de la Francophonie. 2010. *L'AUF en bref* (consulté le 6 décembre 2010). <http://www.auf.org/l-auf/auf-bref/accueil.html>

Arizona State University. 2010. *North American Center for Transborder Studies* (consulté le 9 décembre 2010). <http://nacts.asu.edu/>

British Council. 2010. (consulté le 10 décembre 2010). <http://www.britishcouncil.org/usa-education.htm>

Canada, 2010. *Programme de coopération Canada-Communauté européenne en matière d'éducation supérieure et de formation*, (consulté le 23 novembre 2010). [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/apprentissage/echanges/programme\\_mai/canada\\_european.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/apprentissage/echanges/programme_mai/canada_european.shtml)

CONAHEC - Consortium for North American Higher Education Collaboration. 2010. *13e Conférence de l'éducation supérieure en Amérique du Nord* (consulté le 30 novembre 2010). [http://www.conahec.org/conahec/conferences/houston2010/english/EN\\_Description.html](http://www.conahec.org/conahec/conferences/houston2010/english/EN_Description.html)

Commission européenne. 2010. *Coopération internationale en matière d'éducation et de formation* (consulté le 23 novembre 2010). [http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc1172\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc1172_fr.htm)

CSE - Conseil supérieur de l'éducation du Québec. 2010. « Pour une vision actualisée des formations universitaires aux cycles supérieurs », *Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, octobre.

Fame Ndongo, Jacques. 2009. Quel enseignement supérieur et quelle recherche, en Afrique, à l'horizon 2015. *Géostratégiques*, No. 25, 10/09 (consulté le 9 décembre 2010). [http://www.strategicsinternational.com/25\\_17.pdf](http://www.strategicsinternational.com/25_17.pdf)

Hunt, Stephen E. « Transatlantic Recognition Issues : Seeking New Directions in the Twenty-first Century », *Assessment in Education : Principles, Policy & Practice*, Vol. 16, No. 1, (March 2009) : 65-81.



Lloyd, Marion, Birchard Karen and Jennifer Lewington. « A Common Higher-Education Framework for the Americas is Envisioned, but Some Wonder Who Might Lose Out ». *The Chronicle of Higher Education*. October 22, 2010, Calgary (consulté le 25 octobre 2010). <http://chronicle.com/article/A-Common-Higher-Education/125062/>

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, *Étudiants étrangers dans les universités*, données provenant du Système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU), automne 2009. Site Internet du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (consulté en ligne le 25 janvier 2011) : [http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens\\_Sup/Affaires\\_universitaires\\_collegiales/Ens\\_et\\_recherche\\_universitaires/Universitaire2010.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/Ens_Sup/Affaires_universitaires_collegiales/Ens_et_recherche_universitaires/Universitaire2010.pdf)

Ministère des Relations internationales. 2010. *Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis*. Gouvernement du Québec, Québec.

Morin, Sophie. 2008. L'Espace européen de l'enseignement supérieur : enjeux et défis d'une construction hors du commun. *Rapport évolutif 6*, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, Québec.

Morin, Sophie. 2006. Mondialisation et intégration des systèmes d'intégration des études supérieures : mythes ou réalité? 1re partie – Les grands ensembles internationaux. *Rapport évolutif 2*, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, Québec.

National Institute of Environmental Health and Sciences. 2010. *Collaborations Between Scientific Communities in the U.S. and Mexico* (consulté le 9 décembre 2010). [http://www.niehs.nih.gov/research/supported/srp/products/products2\\_s5\\_s1.cfm](http://www.niehs.nih.gov/research/supported/srp/products/products2_s5_s1.cfm)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques. 2010. *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE* (consulté le 1er décembre 2010). [http://www.oecd.org/document/35/0,3343,fr\\_2649\\_39263238\\_45917667\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/35/0,3343,fr_2649_39263238_45917667_1_1_1_1,00.html)

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques. 2009. *Mondialisation et enseignement supérieur : quelles perspectives?* Programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur, décembre.

Robertson, Susan L. and Ruth Keeling. « Steering the Lions : Strategy and Tactics in Global Higher Education », *Globalisation, Societies and Education*, Vol. 6, No. 3 (September 2008) :221-240.

UNESCO. 2009. Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Focus sur l'Afrique (consulté le 8 décembre 2010). <http://www.unesco.org/fr/the-2009-world-conference-on-higher-education/special-focus-africa/>



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.



Directeur : Paul-André Comeau

Pour renseignements :

Karine Plamondon

Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864

[leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site :

[www.leppm.enap.ca](http://www.leppm.enap.ca)

Pour citer ce document :

GAGNON Jacinthe. *Coopération Québec - États-Unis en enseignement supérieur*. Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, 2011, 14 p. (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec; Rapport 10).



© Copyright ENAP — MRI — LEPPM 2011. Tous droits réservés.  
Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'ENAP — MRI — LEPPM.  
Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à [leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN978-2-923856-21-6 (version imprimée)  
ISBN 978-2-923856-22-3 (PDF)